

Agriculture et Horticulture

Intervention de l'employeur dans les frais de déplacement

À partir du 1^{er} février 2026

a) TRANSPORTS EN COMMUN

Le travailleur utilisant les transports en commun pour les déplacements domicile – lieu de travail, a droit au **remboursement complet du prix du titre de transport ou de l'abonnement.**

b) BICYCLETTE

Le travailleur effectuant les déplacements domicile – lieu de travail en bicyclette, a droit à une indemnité de **0,27 euro par kilomètre parcouru** à partir du 1^{er} février 2026.

c) AUTRES MOYENS DE TRANSPORT

Le travailleur utilisant un autre moyen de transport (par exemple une voiture) pour les déplacements domicile – lieu de travail, a droit à une **indemnité telle qu'établie dans le tableau au verso**, pour autant que la distance entre le domicile et le lieu de travail soit de 5 km au minimum. Cette indemnité est de 70% du prix d'une carte-train seconde classe.

d) COVOITURAGE

S'il y a au moins 3 travailleurs qui font du covoiturage et si le covoiturage est permanent pendant toute l'année, l'intervention dans l'abonnement social est portée à un tiers de l'abonnement trimestrielle à 139 %.

Des conditions plus favorables en matière de transport et de remboursement de frais de transport existant sur le plan de l'entreprise, sont toujours maintenues.

Remarques

- Pour pouvoir bénéficier des indemnités mentionnées aux points b), c) et d), les travailleurs peuvent signer une déclaration sur l'honneur mentionnant la distance parcourue.
- les travailleurs ont droit aux indemnités mentionnées aux points b) pour chaque déplacement domicile – lieu de travail et vice-versa.

- En cas d'utilisation consécutive des différents moyens de transport mentionnés ci-dessus, l'indemnité de l'employeur s'applique respectivement à chaque moyen de transport utilisé.

- Le remboursement par l'employeur des frais de déplacement a lieu au moins une fois par mois.

INTERVENTION PATRONALE à partir du 01/02/2026							
<u>DISTANCE</u> (km)	PROPRE MOYEN DE TRANSP remboursement à 70%		TRANSPORT EN COMMUN	<u>DISTANCE</u> (km)	PROPRE MOYEN DE TRANSP remboursement à 70%		TRANSPORT EN COMMUN
	par mois	par jour			par mois	par jour	
5	€ 50,92	€ 2,35	Remboursement intégral	34-36	€ 145,63	€ 6,72	Remboursement intégral
6	€ 54,16	€ 2,50		37-39	€ 153,41	€ 7,08	
7	€ 57,41	€ 2,65		40-42	€ 161,52	€ 7,45	
8	€ 60,65	€ 2,80		43-45	€ 169,30	€ 7,81	
9	€ 63,89	€ 2,95		46-48	€ 177,41	€ 8,19	
10	€ 67,14	€ 3,10		49-51	€ 185,52	€ 8,56	
11	€ 70,38	€ 3,25		52-54	€ 191,03	€ 8,82	
12	€ 73,62	€ 3,40		55-57	€ 196,87	€ 9,09	
13	€ 76,87	€ 3,55		58-60	€ 202,38	€ 9,34	
14	€ 80,11	€ 3,70		61-65	€ 210,17	€ 9,70	
15	€ 83,35	€ 3,85		66-70	€ 219,57	€ 10,13	
16	€ 86,60	€ 4,00		71-75	€ 228,98	€ 10,57	
17	€ 89,84	€ 4,15		76-80	€ 238,39	€ 11,00	
18	€ 93,08	€ 4,30		81-85	€ 247,79	€ 11,44	
19	€ 96,33	€ 4,45		86-90	€ 257,52	€ 11,89	
20	€ 99,57	€ 4,60		91-95	€ 266,93	€ 12,32	
21	€ 102,81	€ 4,75		96-100	€ 276,33	€ 12,75	
22	€ 106,06	€ 4,89		101-105	€ 285,74	€ 13,19	
23	€ 109,30	€ 5,04		106-110	€ 295,47	€ 13,64	
24	€ 112,54	€ 5,19		111-115	€ 304,87	€ 14,07	
25	€ 115,79	€ 5,34		116-120	€ 314,28	€ 14,51	
26	€ 119,03	€ 5,49		121-125	€ 323,68	€ 14,94	
27	€ 122,27	€ 5,64		126-130	€ 333,09	€ 15,37	
28	€ 125,84	€ 5,81		131-135	€ 342,82	€ 15,82	
29	€ 129,08	€ 5,96		136-140	€ 352,23	€ 16,26	
30	€ 132,33	€ 6,11		141-145	€ 361,63	€ 16,69	
31-33	€ 137,52	€ 6,35		146-150	€ 371,04	€ 17,12	